

Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Lancy (création d'une zone de développement 3) au lieu-dit « Trèfle-Blanc » (10911)

du 17 avril 2015

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation du plan

¹ Le plan N° 29704A-543, dressé par le département chargé de l'aménagement du territoire le 29 janvier 2009, modifié les 29 septembre 2009, 19 avril 2010, 14 novembre 2011 et 25 février 2015, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Lancy, feuilles cadastrales N^{os} 37, 47 et 48 (création d'une zone de développement 3) au lieu-dit « Trèfle-Blanc » est approuvé.

² Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2 Degré de sensibilité

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité III aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 3 prévue par le présent projet de modification des limites de zones.

Art. 3 Opposition

L'opposition à la modification des limites de zones formée par M^{me} et M. Françoise et Leonardo Santucci, représentés par CGI Conseils et leur avocate M^e Sidonie Morvan, est rejetée pour les motifs exposés dans le rapport de la commission chargée de l'examen de la présente loi.

Art. 4 Dépôt

Un exemplaire du plan N° 29704A-543 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat de Genève.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE

Office de l'urbanisme

Direction du développement urbain - rive gauche

LANCY

Feuilles Cadastres N° : 47 et 48

Parcelles N° : 4022, 4749 (DP), 4836 (DP),
4837 (DP), 4838 (DP).
Et, pour partie, les parcelles N° :
4375 (DP), 4839 (DP)

Modification des limites de zones

TRÈFLE BLANC



Zone de développement 3
DS OPB III

5

Zone préexistante

Adopté par le Conseil d'État le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le :

Loi N° :

Echelle	1 / 2500	Date	29.01.2009
		Dessin	AV
Modifications			
Indice	Objets	Date	Dessin
	Périmètre et cartouche	29.09.2009	AV
	Mise à jour département	19.04.2010	AV
	Mise à jour parcellaire	14.11.2011	AV
A	Réduction du périmètre	25.02.2015	MA

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
28.00.060	LCY
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
543	
Archives Internes	Plan N°
	Indice
	29704
	A
CDU	
7 1 1 . 6	

